

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social		No SD SD-2024-10																		
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval visant la mise en oeuvre du plan d'action du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval 2024-2026																				
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-01-10 Date CM souhaitée : 2024-02-06																					
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2023-08-08</td><td>CM-20230808-764</td><td>ADOPTION - PLAN D'ACTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN IMMIGRATION ET DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE 2023-2028</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier et résolu à l'unanimité: d'adopter le plan d'action du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle 2023-2028. ADOPTÉ (SD-2023-3736) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2022-08-03</td><td>CE-20220803-2531</td><td>DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - NÉGOCIATION - ENTENTE SECTORIELLE</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du programme d'appui aux collectivités et à négocier les termes d'une entente sectorielle avec différents partenaires, dont le MIFI et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et à utiliser les sommes issues du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, afin de financer la contribution municipale à cette entente. (SD-2022-3716) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2021-04-14</td><td>CM-20210414-339</td><td>ADOPTION - CADRE DE RÉFÉRENCE EN IMMIGRATION ET DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DE LAVAL</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier APPUYÉ PAR : Michel Trottier et résolu à l'unanimité: d'adopter le Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval. ADOPTÉ (SD-2021-1558)				<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-08-08	CM-20230808-764	ADOPTION - PLAN D'ACTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN IMMIGRATION ET DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE 2023-2028	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-08-03	CE-20220803-2531	DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - NÉGOCIATION - ENTENTE SECTORIELLE	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-04-14	CM-20210414-339	ADOPTION - CADRE DE RÉFÉRENCE EN IMMIGRATION ET DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																			
2023-08-08	CM-20230808-764	ADOPTION - PLAN D'ACTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN IMMIGRATION ET DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE 2023-2028																			
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																			
2022-08-03	CE-20220803-2531	DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - NÉGOCIATION - ENTENTE SECTORIELLE																			
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																			
2021-04-14	CM-20210414-339	ADOPTION - CADRE DE RÉFÉRENCE EN IMMIGRATION ET DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DE LAVAL																			

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-10
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS En vue de mettre en oeuvre le plan d'action du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval 2024-2026, et tel que mandaté par le comité exécutif en août 2022, le SCLSDS a sollicité des partenaires financiers. Une entente sera conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) dans les prochaines semaines et permettra de couvrir une portion des actions inscrites au plan d'action. Une seconde entente avec d'autres partenaires financiers permet de compléter les sources de financement et de réaliser le maximum d'actions. En collaboration avec le MAMH, différents ministères ont été sollicités. Seul le CISSS de Laval dispose d'orientations et de fonds à cette fin. L'entente vise les objectifs suivants: 1-Contribuer aux objectifs du Plan d'action en fonction des axes du Cadre de référence, soit en matière de: - Accueil, établissement et intégration; - Participation sociale; - Participation économique; - Participation culturelle; - Concertation et mobilisation. 2- Soutenir les initiatives et activités inscrites au Plan d'action; 3- Favoriser le partenariat entre les organisations et la concertation en vue d'une cohérence et d'un arrimage des actions. Les comités de gestion de chacune des ententes s'arrimeront pour développer la stratégie d'investissement commune (priorisation des actions annuellement, appel de projets, etc.).		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS La contribution municipale provient du FRR volet 2 et est répartie comme suit : 2024 : 250 000 \$ 2025 : 250 000 \$ 2026 : 250 000 \$ La contribution du CISSS est de 250 000\$ et sera versée à la Ville en 2024. La contribution pour les années subséquentes sera à déterminer. Une demande augmentation revenu-dépense sera effectuée à mesure des engagements financiers à prendre.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU De recommander au conseil d'approuver l'entente visant la mise en oeuvre du plan d'action du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval 2024-2026 à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		